



PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2012 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

DEMANDE DE CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VÉHICULE POLYVALENT COMMUNAL

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les différentes tâches confiées à nos employés communaux nécessitent un parc de véhicules efficient pour mener à bien leurs travaux, tels que

- ♦ déneigement, salage de nos trottoirs et chemins,
- ♦ tonte des gazons (Collège et place de l'Orme),
- ♦ transports relatifs à l'entretien de nos chemins et parcelles communaux.

L'achat du tracteur Carraro (16 ans) équipé d'une lame à neige et d'une saleuse pour le déneigement des trottoirs et chemins communaux a été réalisé à l'automne 1996. L'achat de l'équipement pour la tonte et le ramassage du gazon a été réalisé l'année suivante.

Comme signalé dans le rapport de gestion 2011 sous rubrique 7 "équipement des véhicules", une demande de crédit est présentée au Conseil communal pour l'échange du véhicule Carraro.

Après 16 ans d'utilisation dans notre Commune, le tracteur donne des signes évidents de fatigue. Les frais d'entretien augmentent chaque année et le bon fonctionnement ne nous est plus garanti.

Achat d'un nouveau tracteur Carraro SP 4400 HST équipé d'une tondeuse frontale et du bac de ramassage pour un prix net de	Fr. 77'533.-
Reprise de l'ancien tracteur avec tondeuse et bac de ramassage pour	Fr. 8'533.-
Reste un solde de	<u>Fr. 69'000.-</u>

Sont compris dans le prix, l'adaptation des accessoires, saleuse, lame à neige, balayeuse et benne de ramassage.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 05/2012 de la Municipalité
- entendu le rapport de la Commission ad hoc
- entendu le rapport de la Commission des finances

Décide

d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 69'000.- pour l'achat du nouveau véhicule. Le montant sera prélevé sur les liquidités courantes. Cet investissement sera amorti sur 2 (deux) ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Daniel Chamot

Marie-France Maillard

Adopté lors de la séance de la Municipalité du 28 août 2012.

C.C. du 24 septembre 2012

Réf. :J.-P. Raemy

Morrens, le 28 août 2012